

Création d'habitat adapté - Chemin de Serre - Cession par bail emphytéotique à la SAFC d'une maison et d'un terrain

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville possède une maison aujourd'hui à l'abandon, chemin de Serre, devenue patrimoine communal dans le cadre de la donation CROPPET.

Cette maison n'ayant pas été utilisée lors de l'aménagement du centre omnisports route de Gray, en accord avec Mme CROPPET, il a été décidé de la réhabiliter avec un organisme de logement social afin de créer un habitat adapté. La SAFC, partenaire de la Ville, a été retenue pour réaliser cette opération, qui se fera aux conditions suivantes :

- cession par bail emphytéotique de 36 ans à la SAFC, d'un terrain d'environ 10 ares cadastré section NP n° 91 et 192p.

- réhabilitation de la maison sous forme de deux logements.

- attribution des logements dans le cadre d'une convention à établir entre la Ville, la SAFC et le CCAS conformément aux objectifs fixés lors de la donation CROPPET.

Préalablement, la Ville modifiera le bail emphytéotique actuellement en cours entre la Ville et le Cercle Sportif de l'Institut National des Invalides.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet,

- autoriser M. le Maire à modifier le bail existant avec le Cercle Sportif de l'Institut National des Invalides,

- signer le bail à intervenir entre la Ville et la SAFC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 juillet 1997.